Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260610-20260423_032-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, COADIC Danièle, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, COLIN Sandrine, CORBEL Tugdual, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, FERRIER Florence, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLÉ Renaud, MEUR Jean-Luc, PIAT Sophie, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : EVEN Marie pour JEGOU Marie-France, OLLIVIER-HENRY Julien pour TOUPIN Aziliz, PRIGENT Jean-Yves pour LUCO Alain, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : COADIC Marie-Laure

Délibération 32 – 20260605_02

Élections sénatoriales : Désignation des délégués du Conseil Municipal

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026.

Depuis 2011, le Sénat est renouvelable par moitié, tous les trois ans, pour tenir compte de la réduction de neuf à six ans de la durée du mandat sénatorial.

Il y a 348 sénateurs (178 sièges à pourvoir en 2026, 170 lors de la session suivante), ce plafond étant désormais inscrit dans la Constitution. Pour chaque circonscription, le nombre de sénateurs est fonction de la population.

Dans chaque circonscription, le collège électoral se compose :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260610-20260423_032-DE

- des députés de la circonscription,

- des conseillers régionaux,

- de l'ensemble des conseillers généraux,

- mais surtout de conseillers municipaux et de délégués des conseils municipaux qui représentent 95% des électeurs des sénateurs.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus (et de moins de 9 000 habitants), les conseils municipaux élisent :

• 15 délégués* pour les conseils municipaux de 27 et 29 membres.

• 5 suppléants* des délégués (ces suppléants sont au nombre de 3 quand le nombre des titulaires est égal ou inférieur à 5. Ce nombre est augmenté de 1 par 5 titulaires ou fraction de 5).

* Seuls peuvent être élus délégués ou suppléants de délégués d'un conseil municipal les conseillers municipaux inscrits sur la liste électorale principale de la commune intéressée : ils sont donc de nationalité française. Les conseillers municipaux qui ne sont pas de nationalité française n'ont pas à être convoqués pour cette séance.

L'élection des délégués et de leurs suppléants dans les communes de 1 000 habitants et plus a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (pas de remplacement d'un nom d'un ou plusieurs candidat(s) par d'autres), ni vote préférentiel (pas de modification de l'ordre de présentation des candidats).

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément.

En vertu de l'article L 289 du code électoral, chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (parité et alternance). Les listes peuvent être incomplètes.

Afin de faciliter l'organisation de la séance, le dépôt des listes a été fait avant la séance.

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté Préfectoral du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus (et de moins de 9 000 habitants), comme La Roche-Jaudy, les conseils municipaux élisent :

• 15 délégués pour les conseils municipaux de 27 et 29 membres.

• 5 suppléants des délégués,

CONSIDERANT que l'élection des délégués et de leurs suppléants dans les communes de 1000 habitants et plus a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (pas de remplacement d'un nom d'un ou plusieurs candidat(s) par d'autres), ni vote préférentiel (pas de modification de l'ordre de présentation des candidats) ; l'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260610-20260423_032-DE

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral doit être par le Maire (ou son remplaçant) et est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme JEGOU Marie France, M BONIFAY Paul, Mme FERRIER Florence, Mme EVEN Marie, Mme Coadic ayant été désignée secrétaire.

Deux listes sont présentées :

Liste : EVEN Jean-Louis			**Liste : TOUPIN Aziliz**		
			TITULAIRES		
1	EVEN	Jean-Louis	1	CATHELINE	Yann
2	COADIC	Danièle	2	TOUPIN	Aziliz
3	MERLE	Renaud	3	OLLIVIER-HENRY	Julien
4	JEGOU	Marie France	4	CHAROUSSET	Annick
5	LE DU	Didier			
6	FERRIER	Florence			
7	COLIN	Guillaume			
8	COADIC	Marie-Laure			
9	CORDONNIER	Laurent			
10	EVEN	Marie			
11	MEUR	Jean-Luc			
12	PIAT	Sophie			
13	LUCO	Alain			
14	VARNIER	Anaïs			
15	GAREL	Romain			
			SUPPLÉANTS		
1	PRIGENT	Jean-Yves			
2	COLIN	Sandrine			
3	BONNIFAY	Paul			
4	GAUTHERON	Claudine			
5	CORBEL	Tugdual			

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Suffrages
27	0	0	27

Liste	EVEN Jean-Louis	TOUPIN Aziliz
Nombre de voix	23	4

Ont obtenu :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260610-20260423_032-DE

Liste	EVEN Jean-Louis	TOUPIN Aziliz
Nombre de sièges de délégués titulaires obtenus	13	2
Nombre de sièges de délégués suppléants obtenus	5	0

Les élus sont les suivants :

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
EVEN Jean-Louis	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Délégué**
COADIC Danièle	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Déléguée**
MERLÉ Renaud	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Délégué**
JEGOU Marie France	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Déléguée**
LE DU Didier	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Délégué**
FERRIER Florence	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Déléguée**
COLIN Guillaume	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Délégué**
COADIC Marie-Laure	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Déléguée**
CORDONNIER Laurent	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Délégué**
EVEN Marie	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Déléguée**
MEUR Jean-Luc	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Délégué**
PIAT Sophie	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Déléguée**
LUCO Alain	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	**Délégué**
CATHELINE Yann	*Liste présentée par Mme Aziliz TOUPIN*	**Délégué**
TOUPIN Aziliz	*Liste présentée par Mme Aziliz TOUPIN*	**Déléguée**
PRIGENT Jean-Yves	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	Suppléant
COLIN Sandrine	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	Suppléante
BONIFAY Paul	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	Suppléant
GAUTHERON Claudine	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	Suppléante
CORBEL Tugdual	*Liste présentée par M. Jean-Louis EVEN*	Suppléant

Fait à la Roche-Jaudy
le 05/06/2026

La secrétaire de séance
Marie-Laure COADIC

Le Maire
Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE-JAUDY
CÔTES D'ARMOR